

## 1 DEFINITION

### 1.1 Définition de l'objet

Une voie est un emplacement localisé et dénommé par un arrêté municipal ou, dans le cas d'une voie privée, agréé par une décision administrative.

A cette définition s'ajoutent, notamment sur Paris :

- les voies identifiées par un index (ex : voie BX17) : ce sont principalement des voies en secteurs opérationnels qui apparaissent dans les décisions de numérotage liées à des divisions parcellaires. Un arrêté de dénomination de ces nouvelles voies intervient au moment de la livraison de la voie pour répondre aux besoins d'adressage de sociétés ou d'un nouvel équipement.
- les voies localisées et dénommées pour les besoins internes à la Ville (boulevard périphérique et échangeurs, voies rapides, voies sur berges, souterrains, voies des bois) ;

### 1.2 Etendue géographique et système de projection

**Etendue géographique** : Paris

Rectangle englobant (592671 ; 123994) (609878 ; 133581)

**Système de projection** : LAMBERT Zone 1 (Nord de la France)

### 1.3 Contraintes géographiques et topologiques

Les voies ont une représentation graphique linéaire. La représentation graphique d'une voie est formée de l'ensemble des tronçons de la même voie et donc portant son nom.

### 1.4 Identification et clés

**Nom informatique de l'objet** : VOIE

**Nom court de l'objet** : VO

**Identification informatique**: L'identifiant d'une voie (N\_SQ\_VO) est un numéro séquentiel unique

**Clé sémantique** : La clé sémantique de la voie est composée des quatre champs suivants :

- Code INSEE de la Commune (C\_COINSEE)
- Désignation du type de la voie (C\_DESI)
- Liaison (C\_LIAISON)
- Libellé de la voie (L\_VOIE)

Par ailleurs, pour Paris, deux autres clés sémantiques peuvent être définies :

- une sur Code voie FANTOIR (C\_VOIE)
- l'autre sur le Code voie Ville de Paris (C\_VOIE\_VP)

## 2 CARACTERISTIQUES DESCRIPTIVES

### 2.1 Type de donnée

Données graphiques linéaires et descriptives.

### 2.2 Définition des attributs et des liens

Attributs :

Nom	Libellé	Type	O	Valeurs possibles
N_SQ_VO	Identifiant informatique de la voie	N	O	
C_COINSEE	Code INSEE de la commune	N	O	
C_DESI	Désignation du type de la voie	C 4		Domaine D_C_DESI
C_LIAISON	Liaison	C 7		Domaine D_C_LIAISON
L_VOIE	Libellé de la voie	C 60	O	
L_COURTMIN	Nom court	C 60	O	
L_LONGMIN	Nom long	C 80	O	
C_VOIE	Code voie issu de FANTOIR	C 9		
B_FANTOIR	Code voie défini dans FANTOIR	C 1	O	O (Oui), N (Non)
C_VOIE_VP	Code voie VILLE de Paris	C 4		
B_OFF	Voie appartenant à la nomenclature officielle des voies publiques et privées	C 1		O (Oui), N (Non)

### 2.3 Complément de définition pour certains attributs

**Désignation courte du type de la voie (C\_DESI) :** abréviation de la désignation du type de voies en majuscules non accentuées : « AV » pour AVENUE, « BD » pour BOULEVARD, « ALL » pour ALLEE, « IMP » pour IMPASSE, etc. Dans le cadre de l'adresse postale, ces abréviations respectent la norme AFNOR XP Z 10-011 lorsque le type correspond à un des cas traités par cette norme. Dans les autres cas (exemple : hameau, passerelle, pont, port, porte, promenade, parvis, quai, sentier, villa, voie ...), la Ville de Paris (STDF) utilise des abréviations « d'usage ». La désignation en toutes lettres est contenue dans le libellé de la table de domaine, ainsi que dans le nom long de la voie (voir L\_LONGMIN)

**Liaison (C\_LIAISON) :** article(s) de liaison entre la désignation du type de la voie et son libellé (« DE », « DE LA », « D' », etc.). Cette liaison est écrite en majuscules non accentuées.

**Libellé (L\_VOIE) :** partie spécifique (sans le type ni la liaison) du nom de la voie ou de l'emplacement dénommé en majuscules non accentuées : par exemple « FONTAINE AU ROI » ou « GENERAL DE GAULLE ». Le libellé non accentué permet un tri alphabétique pertinent (aux habitudes près concernant l'usage des prénoms placés selon les cas devant ou derrière le nom).

**Nom court de la voie (L\_COURTMIN) :** nom complet de la voie formé du type court, de la liaison et enfin du libellé, en minuscules accentuées, sauf, selon l'usage, les premières lettres des noms. Exemple : « rue de la Fontaine au Roi » ou « av du Général de Gaulle ». Ce libellé typographique permet d'afficher le nom court de la voie sur des plans. Pour l'instant le nom typographique court n'utilise pas d'abréviations dans le libellé

**Nom long de la voie (L\_LONGMIN) :** Il s'agit du nom complet de la voie formé du type long, de la liaison et enfin du libellé, en minuscules accentuées, sauf, selon l'usage les premières lettres des noms. Exemple : « rue de la Fontaine au Roi » ou « avenue du Général de Gaulle ». Ce libellé typographique permet d'afficher le nom complet de la voie sur des plans.

**Code voie issu de FANTOIR (C\_VOIE) :** Code attribué par la DGFIP normalement contenu dans le fichier FANTOIR. Au moment de la publication d'un arrêté de création de voie ou de modification de nom de voie, le code FANTOIR n'existe pas. Un code temporaire lui est affecté (le délai d'attente auprès de la DGFIP est de trois à six mois).

**Code voie défini dans FANTOIR (B\_FANTOIR) :** Indicateur permettant de vérifier l'existence du code voie dans le fichier FANTOIR.

**Code voie VILLE (C\_VOIE\_VP) :** code voie VILLE de Paris.

**Voie appartenant à la nomenclature officielle (B\_OFF) :** Indicateur permettant de vérifier l'existence de la voie dans la Nomenclature Officielle des voies publiques et privées de la Ville de Paris.

### 3 MISE A JOUR :

**Actualité:** 31/12/2015 (Il s'agit de la date du dernier arrêté de dénomination pris en compte)

**Mise à jour :**

La mise est réalisée à partir des décisions de numérotage en secteurs opérationnels, des arrêtés de dénomination des voies et des arrêtés de classement et déclassement.

La géométrie des voies est mise à jour par agrégation des tronçons de voie les composant.

### 4 FORMATS DE DIFFUSION

**Format :** ShapeFile